

[Attestation de formation professionnelle et expérience de travail acquises en Roumanie pour professions énumérées dans Annexe IV de la Directive 2005/36/CE](#)

La procédure d'attestation de formation professionnelle et d'expérience de travail pour la reconnaissance de l'expérience professionnelle en Roumanie par des personnes qui souhaitent exercer dans un autre Etat membre de l'UE, de l'EEE ou de la Confédération suisse les activités énumérés dans l'[Annexe IV de la Directive 2005/36/CE](#) est applicable par les Agences du comté et de Bucarest pour les paiements et de l'inspection sociale, subordonnées à l'Agence nationale pour les paiements et l'inspection sociale, par la libération d'un certificat avec le modèle figurant dans l'Annexe no. 1 de l'[Ordre no. 134/2016](#) délivré par le Ministère du travail et de la justice sociale.

Conformément aux dispositions de l'[Ordonnance d'urgence du Gouvernement no. 96/2016](#) pour les certificats délivrés par les fournisseurs de formation dans le cadre de l'[Ordonnance du Gouvernement no. 129/2000](#), les autorités compétentes sont les Agences du comté et de Bucarest pour les paiements et l'inspection sociale, subordonnées à l'Agence nationale pour les paiements et de l'inspection sociale.

Tuesday, 7 March, 2017

Source URL: <https://cnred.edu.ro/fr/attestation-de-formation-professionnelle-et-experience-de-travail-acquises-en-Roumanie-pour-professions-enumerees-dans-Annexe-IV-de-la-Directive-2005-36-CE>

Drupal.jQueryUiFilter.globalOptions('accordion');